



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

COMMUNE DE ST MARTIN DE ST MAIXENT

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La loi Notre du 7 août 2015, dans son article 107, crée de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité des collectivités locales.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité.

Le cycle budgétaire est le suivant : budget primitif, décision (s) modificative (s), compte administratif.

Le **COMPTE ADMINISTRATIF** présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le maire. Il retrace les opérations de toute nature réalisée au cours de l'année.

1. La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à une collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

1.1 Les recettes de fonctionnement pour l'année 2021, sont :

	CA 2021
Atténuation de charges	4969.09
Produits de services	39341.39
Impôts et taxes	582339.13
Dotations et participations	225687.85
Produit de gestion courante	2010.16
Produits financiers	2.88
Produits exceptionnels	6148.11
Opération d'ordre dans la section	149.49
Total des recettes de fonctionnement 2020	860648.10

En 2021, la commune a notamment perçu 236 068 € au titre des contributions directes (taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties) et autres impôts et 139 239 € au titre de la compensation de la perte du produit de la taxe d'habitation. L'attribution de compensation de la communauté de communes s'est élevée à 254 977.00 €. La dotation globale de fonctionnement a été de 9 338 €. Le produit des services, domaine et vente s'établit à 39 341.39 €

A NOTER :

Les taux d'imposition communaux 2021 sont restés identiques depuis 2014. Soit :

Taxe foncière bâtie : 9.82 %

Taxe foncière non bâtie : 31.74 %

La Taxe d'habitation n'est plus votée par le conseil municipal, suite à la réforme de la taxe d'habitation décidée par l'Etat et mise en place d'un mécanisme de compensation pour la commune.

1.2 Les dépenses de fonctionnement de l'année 2021 sont :

	CA 2021
Charges générales	241 936.67
Charges de personnel	176 770.95
Atténuation de produits (dégrèvement taxes)	0
Autres charges de gestion courante	105 862.68
Charges financières (remboursement intérêts)	27 609.58
Charges Exceptionnelles	1197.67
Dotations aux Amortissements	37769.20
Dotations pour provisions sur risques financiers	153
Total des dépenses de fonctionnement 2019	591299.75

2. La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir.

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen et long terme et contribue à l'accroissement du patrimoine communal. Le budget d'investissement regroupe :

En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

En recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (subventions relatives à la construction d'un nouvel équipement, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

2.1 Les recettes d'investissement pour 2021 sont :

	CA 2021
Dotations, fonds diverses	116 588.26
Excédent de fonctionnement capitalisé	275 000.00
Subventions d'équipement	53 158.63
Opérations patrimoniales	87 085.99
Opération d'ordre entre section	37 769.20
Total des recettes d'investissement 2021	569 602.08

Les recettes d'investissement se sont élevées à 569 602.08 € et sont constituées de :

- Report d'excédent de l'exercice précédent
- Des amortissements de l'exercice,
- Du fonds de compensation de la TVA sur les dépenses d'investissement de 2019

- Des taxes d'urbanisme,
- Des subventions versées par les partenaires de la Commune comme l'Etat, la Région, le Département ou d'autres organismes publics (SIEDS).

2.2 Les dépenses d'investissements pour 2021 sont :

	CA 2021
Dotations, fonds divers	3 150.98
Emprunts (remboursement du capital)	83 962.92
Immobilisations corporelles	207 805.43
Opération d'ordre entre section	149.49
Opération d'ordre patrimoniale	71126.16
Total des dépenses d'investissements 2021	366 194.98

Les dépenses d'investissement réalisées en 2021 concernent principalement :

- ❖ Travaux de confort et sécurité sanitaire accueil et secrétariat de mairie
- ❖ Frais divers liés aux travaux de la rue des scythes et secteur
- ❖ Les illuminations de Noël
- ❖ Les éclairages publics solaires sur différents points de la commune
- ❖ Terrain multisports aire du vallon St Martin
- ❖ Tableaux numériques des classes du groupe scolaire
- ❖ Mobilier pour une classe, matériel restaurant scolaire,
- ❖ Broyeur végétaux et autre petit matériel d'outillage
- ❖ Le reversement de la taxe d'aménagement sur les habitations du lot. plaine de beauvais 2 à la Communauté de Communes du Haut Val de Sèvre,
- ❖ Le remboursement des emprunts en capital.

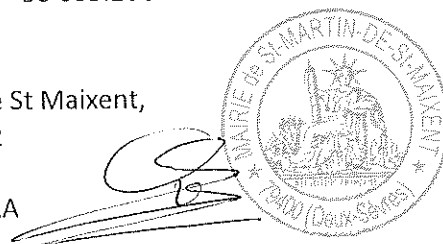
3- Affectation du résultat de l'exercice 2021

Le Compte Administratif pour l'exercice 2021 présente un excédent de 269 348.35 €. Compte tenu de l'excédent antérieur reporté sur l'exercice précédent de 31 314.75 € le résultat global de fonctionnement s'élève à 300 663.10 €.

Le conseil municipal dans sa séance du 22 février 2021, a décidé l'affectation suivante :

- | | |
|---|--------------|
| - Virement à la section d'investissement (compte 1068) | 250 000.00 € |
| - Affectation du solde disponible au report créditeur ligne 002 | 50 663.10€ |

Fait à St Martin de St Maixent,
Le 23 Février 2022
Le Maire,
Angélique CAMARA



**CE DOCUMENT EST TRANSMIS EN ANNEXE AU COMPTE ADMINISTRATIF 2021,
au service du contrôle de légalité de la Préfecture des Deux-Sèvres, en application de la loi NOTRe (article 107 de la
loi N° 2015-991 du 7/08/2015).**

